

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 27 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 2 mars 2023

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PETIT Damien, CART Odile

Absente excusée : PACCARD Joël, qui a donné pouvoir à MARGUET Bernard
THIEVENT Christiane, qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc
LAURENT Éric, qui a donné pouvoir à PETIT Léo

Secrétaire de séance : PETIT Léo

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vente de bois par soumission cachetée (ouverture des offres)
- 2) Atlas de la biodiversité
- 3) Cartes avantages jeunes 2023/2024
- 4) Vote du compte administratif 2022 eau/assainissement
- 5) Approbation du compte de gestion eau/assainissement 2022 du comptable
- 6) Affectation du résultat 2022 eau/assainissement
- 7) Vote du budget primitif 2023 eau/assainissement
- 8) Questions diverses

1) Vente de bois par soumission cachetée (ouverture des offres)

Le conseil municipal, lors de sa séance du 25 janvier dernier avait décidé de vendre au plus offrant et par soumission cachetée,

- les houppiers de la parcelle 6 (environ 190 stères). Le prix de retrait était fixé à 5 € HT le stère.
- les bois des parcelles 1 et 18 (60 et 70 stères). Le prix de retrait était fixé à 4 € HT le stère.

Le Maire procède à l'ouverture des enveloppes et le bois est attribué ainsi après vote à l'unanimité :

- **M. PERROUX Philippe, disposera des bois de la parcelle 1 (60 stères) au tarif de 5,00 € TTC le stère,**
- **M. MASSON Laurent de Chausseuans disposera de 30 stères dans la parcelle 6 au tarif de 6 € TTC,**
- **M. BRUYERE Florent de Buvilly, disposera d'environ 12 stères dans la parcelle 6 au tarif de 6 € TTC,**
- **M. ROYER François de Champagnole, disposera de 30 stères dans la parcelle 6 au tarif de 6 € TTC.**

L'ONF est chargé de la facturation et du cubage.

2) Atlas de la biodiversité

La Communauté de Communes propose à nouveau à ses communes membres de participer à un appel à projets pour la réalisation d'atlas de la biodiversité. 7 atlas sont d'ores et déjà en cours de réalisation sur le territoire. L'OFB (Organisme Français de la Biodiversité) accorde une aide de 80 % du montant total des dépenses éligibles au projet. La communauté de commune est maître d'ouvrage de l'opération et propose une convention aux communes. A titre indicatif, la part communale varie de 1 000 à 8 000 € pour les communes qui ont déjà choisi d'adhérer à ce dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité refuse de participer à ce projet.

3) Cartes avantages jeunes 2023/2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes pour l'année scolaire 2023-2024 aux jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2017.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie avant le 31 mai 2023.

4) Vote du compte administratif 2022 eau/assainissement

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 45 021,80 €

Dépenses de fonctionnement : 45 244,67 €

Résultat de l'exercice : - 222,87 €

Résultat antérieur reporté : + 372,51 €

Résultat de fonctionnement clôturé : + 149,64 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement : 39 713,00 €

Dépenses d'investissement : 34 024,65 €

Résultat de l'exercice : + 5 688,35 €

Résultat antérieur reporté : + 23 054,18 €

Résultat d'investissement clôturé : + 28 742,53 €

Résultat définitif : + 28 892,17 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme DUROCHÉ Michelle, première adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

5) Approbation du compte de gestion eau/assainissement 2022 du comptable

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif « eau - assainissement » de l'exercice 2022, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion (comptabilité du percepteur) sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2022.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion « eau - assainissement » pour l'année 2022, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

6) Affectation du résultat 2022 eau / assainissement

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2022 du budget eau - assainissement au budget 2023, soit **149,64 € (excédent antérieur reporté) à la section de fonctionnement (compte R 002) et 28 742,53 € (excédent antérieur reporté) à la section d'investissement (compte R 001).**

7) Vote du budget primitif 2023 eau/assainissement

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2023 eau/assainissement, équilibré en recettes et en dépenses et ainsi présenté :

Dépenses :	114 531,00	Recettes :	114 531,00
Fonctionnement :	45 988,00	Fonctionnement :	45 988 ,00
Investissement :	68 543,00	Investissement :	68 543,00

8) Questions diverses

Le Maire et la 1ère adjoint ont rencontré M. Stéphane PROST, Inspecteur des Finances Publiques à Champagnole pour avoir des renseignements sur la mise en place d'une majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Des travaux sont en cours de réalisation dans l'appartement situé au-dessus de la salle polyvalente : changement du chauffe-eau et de la VMC.

INFORMATIONS

Relai mémoriel dans le Jura : La Flamme sous l'Arc de Triomphe fête son centenaire en 2023. Cette Flamme vient pour l'occasion au plus près de la population car c'est la Flamme de la Nation. Un relais mémoriel de trois jours traversera le Jura. **Le passage à Pupillin aura lieu le vendredi 5 mai à 9h24 au Monument aux Morts.**

Trail du fer à cheval le samedi 18 mars 2023 : Les coureurs ayant choisi le parcours de 46 km passeront sur Pupillin entre 8h22 et 8h49.

Projet éolien : La signature de la convention de partenariat entre les 14 communes, pour le développement d'un projet éolien collectif sur le territoire Cœur du Jura a eu lieu le mardi 14 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le maire

Le secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Léo PETIT